



Coupure d'eau à mon locataire

Par PUJOL

Bonjour,

J'ai hérité d'une maison indivise à la mort de mes parents .

En 2015 j'ai fait procéder une division foncière par un géomètre et j'ai vendu un lot à ma fille et partant à la retraite j'ai installé un locataire dans l'autre lot.

Ma fille s'est mariée et comme elle attendait des jumelles elle a revendu son lot en 2019 pour acheter une maison plus grande.

En 2020 l'acheteuse fait ressortir des tuyaux cachés dans les murs....Le notaire qui a fait la vente m'a expliqué que la division de la maison avait installé une servitude par destination du père de famille (article 692 du code civil) et qu'elle devait en prendre note!!!les eaux usées sont drainées en commun de chez moi.

Depuis 4 ans elle me harcèle ainsi que mon locataire en menaçant de couper les canalisations et le 7 mars elle l'a fait .Mon locataire a été privé d'eau avec 2 enfants et on a réglé en urgence une alimentation provisoire.

Donc mon désir est qu'elle rétablisse l'alimentation en eau et qu'elle soit condamnée à de dommages et intérêts.

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous fait constater les faits par un huissier ?

Avez-vous un chiffrage précis de votre préjudice ?

Consultez un avocat avec tous ces éléments afin de saisir le tribunal.

Par PUJOL

Merci pour votre réponse